

## AVIS PUBLIC

### SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

**AVIS** est, par la présente, donné par la soussignée, madame Christine Roussy, directrice générale/greffière-trésorière, que, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé ont adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024, lors de la séance ordinaire tenue le 18 octobre 2023. Ces séances se tiendront le mercredi et débuteront à 19 heures, à la salle du conseil de la MRC :

14 février 2024

13 mars 2024

10 avril 2024

8 mai 2024

12 juin 2024

10 juillet 2024

11 septembre 2024

9 octobre 2024

27 novembre 2024

11 décembre 2024

- ▶ qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la MRC.

L'horaire des séances est également disponible sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante : [www.mrcrocherperce.qc.ca](http://www.mrcrocherperce.qc.ca)

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC le 13 décembre 2023 et l'avoir affiché au bureau de la MRC, le 13 décembre 2023.

*Donné à Chandler, ce 13<sup>e</sup> jour de décembre 2023 (13-12-2023)*

Christine Roussy  
Directrice générale et greffière-trésorière